

## Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 décembre 2013 à la Mairie d'Albussac, sous la présidence de M. Raoul, Maire. Les points suivants ont été abordés :

- Virements de crédits votés :
  - au niveau des dépenses du Budget de l'eau pour un montant de 100 € en fonctionnement et 315 € en investissement.
  - au niveau de la section d'investissement du Budget Principal : 2.924 € en dépenses et 75 € en recettes.
  - Au niveau des dépenses de fonctionnement du budget de l'assainissement pour un montant de 15 €.
- Vote des différents tarifs des services communaux pour l'année 2014 : concernant les services Eau et Assainissement, une augmentation des tarifs de 5% a été votée (par 8 voix Pour, 2 voix Contre et 1 abstention) en prévision des prochains travaux nécessaires sur une grande partie des réseaux (le prix du m<sup>3</sup> d'eau passe de 1,042 à 1,094 €) ; les tarifs des repas à la cantine scolaire sont augmentés de 2% (par 8 voix Pour et 3 voix Contre) soit 2,14 € le repas d'un élève et 1,79 € le repas à compter du 2<sup>ème</sup> enfant de la même famille. Les autres tarifs (garderie, salle polyvalente, photocopies, taxes funéraires) sont inchangés par rapport à 2013.
- Mise en place d'un contrat d'agent saisonnier, adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (4 heures par semaine) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014 pour l'entretien et le nettoyage de la salle polyvalente.
- Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement (limité au ¼ des crédits 2013) avant le vote des Budgets Primitifs 2014 au niveau des chapitres 20, 21, 23.
- Décision sur le prix de vente du m<sup>2</sup> au lotissement « Le Pré des Ecoles » au bourg à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (modification du taux de TVA : tarif TTC inchangé à 19 €, soit un tarif HT modifié à 15,83 €).
- Questions diverses :
  - Mise en place d'un défibrillateur dans le hall de la nouvelle salle polyvalente,
  - Refus de verser une participation financière pour les classes de neige ou mer des élèves scolarisés dans une école primaire autre que celle d'Albussac,
  - Refus de délivrer une autorisation pour le transport scolaire des élèves scolarisés dans une autre école primaire que celle d'Albussac,
  - Discussions sur :
    - la nécessité de contacter, à nouveau, les familles scolarisant leur(s) enfant(s) dans les écoles primaires des communes voisines pour tenter d'éviter une baisse des effectifs à la prochaine rentrée scolaire,
    - la mise en place d'un bac dévidoir à la salle polyvalente,
    - la bâche incendie à proximité de la salle polyvalente,
    - les horaires et le principe de facturation de la garderie scolaire,
    - le remplacement à la cantine scolaire,
    - la distribution prochaine des colis aux personnes âgées de plus de 80 ans,
    - les travaux en cours pour le raccordement du village du Madelbos au réseau du SIERB.